

2	6	0	4	0	4	2
---	---	---	---	---	---	---



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 AVRIL 2026**

Le vingt avril deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

**Madame SÉNELÉ Myriam, maire**

Présent(e)s : **Mme SÉNELÉ Myriam, Mme BEAUVAIS Sylviane,  
M. HIERONIMUS Cyrille, Mme LOCTEAU Carine, Mme GUDE Corinne,  
M. GENET Philippe, M. ARPIN Laurent, M. GENET Dominique,  
Mme ROBIN Darlène, Mme AUMONIER Céline, Mme HIERONIMUS  
Stéphanie, Mme FILLON Myriam, M. BAROT Adrien, M. COIFFARD Anthony,  
M. BLANCHARD Renaud, M. LOCHOU Antoine, Mme BRUNET Stéphanie**

Pouvoirs : **M. GAUTREAU Kylian donne procuration à Mme LOCTEAU Carine  
Mme GASTARD Dorothée donne procuration à M. HIERONIMUS Cyrille**

Absent (e) :

Secrétaire de séance : **Mme GUDE Corinne**



**Mise en place du dispositif « Premier emploi communal » - jeunes de 16 à 17 ans – été 2026**

Le Conseil municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-22 et L.2333-2 ;  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Considérant la volonté de la commune de favoriser l'insertion des jeunes et leur découverte du service public,

La commune souhaite mettre en place un dispositif de « premier emploi communal » destiné aux jeunes âgés de 16 à 17 ans révolus, domiciliés dans la commune.  
Ce dispositif permet aux jeunes d'effectuer une première expérience professionnelle encadrée au sein des services municipaux, dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Il est décidé de créer des emplois non permanents présentant les caractéristiques suivantes :

- Organisation : horaires aménagés selon les besoins
- AR** **Préfecture**  
**Missions**

086-218602902-20260420-2604042-DE  
Reçu le 23/04/2026

- Entretien des espaces publics
- Aide aux services techniques
- Tâches administratives simples

Les missions confiées seront des travaux légers, compatibles avec l'âge des jeunes.

La durée de travail pourra être ajustée en fonction du nombre de candidats retenus et de l'enveloppe budgétaire allouée.

#### Conditions

- Jeunes âgés de 16 à 17 ans
- Domiciliés dans la commune
- Autorisation parentale obligatoire

#### Rémunération

La rémunération est fixée sur la base du SMIC horaire brut en vigueur, correspondant à l'indice minimum de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la création du dispositif « Premier emploi communal – été 2026 »
- Fixe les conditions de recrutement ci-dessus
- Autorise le Maire à recruter et signer les contrats
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 20 avril 2026

La Maire  
Myriam SÉNELÉ



**AR Prefecture**

086-218602902-20260420-2604042-DE  
Reçu le 23/04/2026